



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Eau et biodiversité
Unité Nature

Caen, le 21 NOV. 2022

Affaire suivie par : Philippe LE ROLLAND
Tél. : 02 31 43 16 14
10 boulevard général Vanier
CS 75224
14052 Caen cedex 4

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires du Calvados

Objet : Lutte contre la surpopulation de sangliers

De nombreux élus ont porté à mon attention les difficultés rencontrées avec la faune sauvage et plus particulièrement avec la présence du sanglier qui provoque des nuisances importantes dans vos communes et chez vos administrés. Outre les dégâts sur les cultures agricoles, la fréquentation de plus en plus importante des sangliers dans les zones urbaines entraîne des dégradations sur les espaces publics, dans les jardins privatifs et occasionne des risques pour la sécurité publique.

Cette situation n'est pas propre au département du Calvados et touche également bon nombre d'autres départements français et certains pays européens. La mise en place de mesures adaptées devient une priorité pour lutter efficacement contre la prolifération de sangliers dont la fécondité continue de progresser en lien avec l'excès de nourriture mais également l'évolution du climat.

Certaines communes sont concernées par les caractéristiques environnementales de leur territoire, très boisé, vallonné et traversé par des cours d'eau, propices au développement des sangliers.

Nous devons collectivement faire face à cette situation par la mise en œuvre d'actions coordonnées.

En lien avec la fédération des chasseurs du Calvados, j'ai souhaité renouveler dans l'arrêté d'ouverture générale de la chasse pour la saison 2022/2023 un plan d'action sur la régulation des sangliers. Dans ce cadre, sont prévues la possibilité de chasse anticipée à partir du 1^{er} juin et son extension jusqu'à fin mars ainsi que des actions administratives de tirs de nuit et de battues administratives réalisées au sein des unités de gestion cynégétique dont le déséquilibre agro-sylvo-cynégétique est avéré. Ces différentes mesures, à l'origine d'une pression de chasse supplémentaire, ont permis d'améliorer de 10 % par an les prélèvements de sangliers, comptabilisés dans le Calvados à 6500 lors de la dernière saison de chasse. Malgré l'efficacité de ces mesures conjuguées à un effort de chasse sur plusieurs territoires, le résultat reste insuffisant au vu de l'évolution des dégâts qui montre que la population de sanglier reste trop importante dans notre département.

Ainsi, les actions portées par l'État et par certains détenteurs de droit de chasse nécessitent d'être accompagnées par d'autres mesures complémentaires qui dépendent du pouvoir de police des maires en zone urbaine, secteur où les actions de chasse demeurent difficiles pour des raisons de sécurité. Parmi les mesures indispensables, le défrichage des parcelles bâties ou non bâties non entretenues ou abandonnées constitue un enjeu majeur pour lutter contre le développement des sangliers. En effet, le sanglier est une espèce qui s'adapte très vite à de nombreux biotopes s'il dispose de nourriture suffisante et d'un point d'eau. Il peut ainsi rapidement trouver refuge au sein d'un habitat calme et tranquille de type friches ou ronciers et sortir la nuit pour se nourrir en provoquant des dégâts de tout ordre.

Je vous invite donc à sensibiliser sans délai vos administrés, propriétaires ou locataires de terrain en friches, quant à leur obligation et leur responsabilité en la matière eu égard aux dégâts occasionnés et aux risques pour la sécurité publique. Pour cela, vous pourrez vous appuyer sur la procédure prévue à l'article L. 2213-25 du Code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, vous pourrez également rappeler aux présidents des sociétés de chasse de votre commune toute l'importance d'accentuer la pression de chasse du sanglier pour contribuer à l'effort collectif.

Je compte sur votre mobilisation et votre engagement.

Les sous-préfets d'arrondissements ainsi que la DDTM restent à votre écoute et à votre disposition pour échanger sur les difficultés rencontrées dans la mise en place du dispositif ainsi que sur le bilan de votre action.

Merci de votre implication



Thierry MOSIMANN

Copies: Monsieur le président de l'union amicale des maires du Calvados
Monsieur le président de la chambre d'agriculture du Calvados
Monsieur le président de la fédération des chasseurs du Calvados
Mesdames et messieurs les sous-préfets d'arrondissement.